

Paris le 24. Nov. 1816. 214

Ministère

de

l'Intérieur.

A. Division

Comp. générale

3<sup>e</sup> Bureau

Demande de l'enseignement  
dans les Comptes de 1813-1814  
et 1815.

770.

Reçu le 10. / 1816

Monsieur, En réponse à votre lettre  
du 9 Juin dernier relative à la remise du service  
de l'école par M. de Chival votre prédécesseur  
et à la situation financière de l'établissement  
à cette époque je dois d'abord vous faire  
remarquer que les comptes de 1813, 1814 et 1815  
qui n'ont été remis tout l'un d'ice approvés  
d'après les résultats présentés par M. de Chival  
au moins jusqu'à des explications indispensables  
sur la manière dont les Brevets y ont été établis  
et qu'il n'empêchera sans doute de venir lui  
même auprès son arrivée à Paris.

En attendant il en est aux quelles  
vous pouvez cependant concourir de toute côté  
et je vous invite à vous en occuper de suite  
dans l'intérêt même de la liquidation de M.  
de Chival et dans la circonstance surtout de  
son départ de Poitiers.

1<sup>o</sup> Il est d'ailleurs bien prié M.  
Toulonnia de vous remettre le compte des sommes  
versés par lui pour le service de l'école pendant  
les années 1814, 1815 et jusqu'en compris les  
cinq premiers mois 1816, avec les frais de banque  
et de commission aux quels ces versements ont  
pu donner lieu.

2<sup>o</sup> Il me dire, en consultant les écritures,  
de quels fonds Ecclésiastiques peut provenir une somme

A. M. Cherenin Directeur  
de l'Académie Royale de France à Poitiers.

de 8000. <sup>fr</sup> par an en recette au compte de 1844  
et annuel reçu de la Casse de Change et  
sur mandats de *M. de B. & C.*

À l'égard de l'Empire de *M. de B.* <sup>fr</sup> le 1<sup>er</sup> mois 1848  
de de celui de la Casse de *M. de B.* qui sont  
marchés plus particulièrement en ce que  
concernent la tenue du service de l'école, j'en  
suis prêt en avance de 1054 <sup>fr</sup> 25. et que  
par l'usage des *M. de B.* est digne et digne  
d'être de *M. de B.* 18. qu'il s'agit de sur-rendre  
en Empire et en également digne que sur une  
manière si *M. de B.* n'a ce qu'il a déjà  
proposé une explication de chaque de ces  
empire, effectués par moi, afin que je puisse  
savoir au moins sur cette tenue de service  
à la quelle de changement de provision est  
par le journal et la liquidation de l'année  
de la gestion de *M. de B.*

Le dernier de ces comptes, celui de  
la Casse de *M. de B.* ne doit pas être seulement  
l'état de ce qui est resté à chacun des élèves  
actuellement à l'école depuis l'origine de son  
pensionnat; il doit embrasser toute la gestion  
de *M. de B.* et préparer l'emploi  
de toutes les sommes ainsi en réserve pour ces  
objets. Edm. Le Directeur n'en continue d'être

à l'arrivée dans la Régence générale de  
l'école qui a la charge de l'année en  
sur par provision sur par pièces à l'Empire  
à part et à la suite de l'Empire et chaque  
exercice.

C'est sur la base à faire de  
l'Empire qui doit être tenu à l'école  
à cet effet.

Edm. Le Directeur  
Divers documents d'origine et sur les quels  
je me suis basé d'ailleurs sur la  
comptabilité de *M. de B.* que  
sur les Comptes de l'Empire de la 1<sup>re</sup> et 2<sup>de</sup> *M. de B.*

Je suis prêt de nouveau à vous  
me occuper de l'année et de l'année  
bien me les faire passer le plus qu'il  
m'en sera possible.

J'ai l'honneur de vous  
de vous être l'assurance de ma considération.  
de *M. de B.* Secrétaire de l'Empire  
de *M. de B.*

Les lettres de l'Empire qui se sont agitées le dernier Comptable qui s'en  
de *M. de B.* est de 15. et l'Empire de *M. de B.* est de 15. et l'Empire de *M. de B.*  
de *M. de B.* dans le 1<sup>er</sup> et l'Empire de *M. de B.* est de 15. et l'Empire de *M. de B.*  
question dans la présente lettre